

Extraits de la séance du conseil communal du 13 octobre 2025

Présences : Malherbe M., *bourgmestre*, Toussaint A., Krier H. et Marques D., *échevins*, Bemtgen F., Caldarella Weis M., Costa N., Feller-Wilmes J., Gallion J.-B., Kass F., Miny R., Pinto S. et Reiland M., *conseillers*, Neyens T., *secrétaire*.

Absence (exc.) : Krier M., Prickaerts P., *conseillers*

Vote par procuration : Krier M. a donné procuration à Caldarella Weis M. et Prickaerts P. a donné procuration à Marques D.

Demande de réduction du service provisoire présentée par un fonctionnaire communal (À huis clos)

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder à la dame Aviva Rübel une réduction de son service provisoire de deux mois.

Nomination définitive d'un fonctionnaire communal (À huis clos)

Le conseil communal décide à l'unanimité de nommer définitivement la dame Aviva Rübel, domiciliée à Schwebach, au poste d'agent sous le statut du fonctionnaire communal, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, avec effet au 1^{er} novembre 2025 ;

Modifications ponctuelles des parties graphique et écrite du Plan d'Aménagement Général (PAG)

Le conseil communal approuve à l'unanimité les modifications ponctuelles des parties graphique et écrite du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Mersch au site « Blennenheem » à Rollingen tout en tenant compte en partie des différentes remarques invocées dans l'avis du 11 août 2025 de la Commission d'aménagement et des avis du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité et notamment

- pour la partie graphique d'exclure les adaptations prévues au lieu-dit « hinter Timmeschgarten » du projet des modifications ponctuelles du PAG et de reclasser seulement une partie de la zone parc [PARC] en zone de bâtiments et d'équipements publics [BEP] ;
- pour la partie écrite de supprimer la nouvelle phrase ajoutée au 1^{er} alinéa de l'article 3 relatif aux zones de bâtiments et d'équipements publics [BEP] et la terminologie des centres intégrés pour personnes âgées (CIPA) de celle-ci.

Modifications ponctuelles de la partie écrite et du plan de repérage du plan d'aménagement particulier « quartier existant » (PAP QE) au site « Blennenheem » à Rollingen

Le conseil communal approuve à l'unanimité le projet des modifications ponctuelles de la partie écrite et du plan de repérage du plan d'aménagement particulier « quartier existant » (PAP-QE) en tenant compte partiellement de l'avis du 11 août 2025 de la cellule d'évaluation en supprimant la nouvelle phrase ajoutée au 1^{er} alinéa de l'article 10.1 relatif aux zones de bâtiments et d'équipements publics [BEP] et la terminologie des centres intégrés pour personnes âgées (CIPA) de celle-ci.

Modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier

Le conseil communal approuve à l'unanimité le projet d'aménagement particulier concernant la modification du plan d'aménagement particulier « Aelenterweg » sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, au lieu-dit « Rue des Champs » présenté par le bureau *E-conc S.àrl.* de Mersch pour le compte de l'Administration communale de Mersch.

Mise en état de la voirie forestière

Le conseil communal approuve à l'unanimité le devis relatif aux travaux de mise en état de la voirie forestière au montant total de 258.000,00 € TTC.

Mise en place d'une œuvre d'art au giratoire « Berschbach » à Rollingen.

Le conseil communal approuve à l'unanimité le devis relatif à la mise en place d'une œuvre d'art au giratoire « Berschbach » à Rollingen au montant total de 120.000,00 € TTC.

Installation d'une nouvelle illumination de Noël

Le conseil communal approuve avec 13 voix OUI, 1 voix NON et 1 ABSTENTION le devis relatif à l'installation d'une nouvelle illumination de Noël au montant total de 34.500,00 € TTC.

Aménagement d'une aire récréative à Moesdorf –**Um Knapp**

Le conseil communal approuve à l'unanimité l'avant-projet détaillé avec devis relatif à l'aménagement d'une aire récréative à Moesdorf – Um Knapp au montant total de 74.210,18 € TTC.

Amélioration des infrastructures au Centre Culturel**de Mersch**

Le conseil communal approuve à l'unanimité le devis relatif à l'amélioration des infrastructures au Centre Culturel de Mersch au montant de total 250.000,00 € TTC.

Décomptes de travaux extraordinaires.

Le conseil communal approuve à l'unanimité les décomptes de travaux extraordinaires suivants :

Projets et articles budgétaires	Sommes des devis en € TTC (dates votes du conseil communal)	Dépenses en € TTC
Réalisation d'un concept dit « Parkraummanagement »	81.000,00 (14/11/2021) 25.000,00 (12/07/2023) 78.000,00 (05/02/2024)	179.935,27
	184.000,00 (TOTAL)	
Extension du parking P&R Rue Lohr à Mersch	80.000,00 (14/10/2024)	72.540,05
Renouvellement de la voirie au quartier Mies à Mersch	614.000,00 (28/02/2022)	691.458,92
Adaptation des infrastructures au parc communal à Mersch – 2022 –	300.000,00 (14/11/2022)	294.964,99
Extension du hall des services de régie à Beringen – transformation –	325.000,00 (07/02/2018)	260.056,29
Extension du hall des services de régie à Beringen – aménagement alentours	905.814,00 (03/12/2018) 480.000,00 (14/10/2019)	1.376.958,55
	1.385.814,00 (TOTAL)	
Acquisition de machines et d'équipement spéciaux pour les services de régie – 2022 –	515.000,00 (28/02/2022) 240.000,00 (20/04/2022)	740.222,78
	755.000,00 (TOTAL)	
Acquisition de machines et d'équipement spéciaux pour les services de régie – 2023 –	1.003.275,00 (20/01/2023)	821.514,23
Acquisition de machines et d'équipement spéciaux pour les services de régie – 2024 –	819.000,00 (05/02/2024)	624.613,35
Travaux de réfection des terrains football à Mersch	100.000,00 (20/02/2023) 90.000,00 (18/09/2023)	215.196,08
	190.000,00 (TOTAL)	

Demandes de subside

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :

- *Handball Club Mersch 75* : subside de 2.500 € pour l'organisation du 50e anniversaire ;
- *Amicale 5x Beringen International* : subside de 2.500 € pour l'organisation du 50^e anniversaire.

Allocation d'une prime de vie chère aux ménages à revenu faible

Le conseil communal décide à l'unanimité

- d'adapter les montants de la prime au nouvel indice de 968,04 en vigueur depuis le 1^{er} mai 2025 ;
- de fixer les conditions et les montants à allouer en 2025 aux ménages ou personnes seules qui en font la demande, comme suit :

- 1) Pour bénéficier d'une prime de vie chère, tout ménage ou personne seule doit :
 - être inscrit au registre de la population de la Commune de Mersch depuis au moins le 1^{er} juillet 2025 ;
 - être bénéficiaire de l'allocation de vie chère de la part du Fonds National de Solidarité pour l'année 2025 ;
 - joindre les pièces demandées par l'Administration Communale de Mersch ;
- 2) Le montant de la prime de vie chère est fixé à :
 - 534,89 € (55,2554 € indice 100) pour une personne seule ou un adulte faisant part du ménage ;
 - 416,03 € (42,9764 € indice 100) pour chaque adulte supplémentaire faisant part du ménage ;
 - 1.010,36 € (104,3713 € indice 100) pour chaque enfant faisant part du ménage et pour lequel le ménage touche une allocation familiale de la part de la Caisse pour l'Avenir des Enfants ;
- 3) Le montant total d'une prime de vie chère accordé à un ménage ou une personne seule est limité à 5.586,68 € (577,1120 € indice 100) ;
- 4) Chaque ménage bénéficiant d'une prime de vie chère se fait automatiquement allouer une prime d'énergie de 200 €, peu importe sa composition ;
- 5) Les primes seront payées au cours des mois de décembre 2025 et janvier 2026 ;
- 6) La date limite pour la présentation des demandes est fixée au 31 janvier 2026 ;
- 7) L'examen des cas douteux est réservé au collège des bourgmestre et échevins ;
- 8) En cas d'indications inexactes ou incomplètes, la commune peut réclamer le remboursement de l'allocation touchée à tort.

Contrats, conventions et actes

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) l'acte notarié de vente du 23 avril 2025 par lequel la société coopérative Banque Raiffeisen cède à la commune de Mersch les parcelles de terrains inscrites au cadastre de la commune de Mersch comme suit :
 - section G de Mersch, sous le numéro 1933/6399, lieu-dit « Rue Adolphe Bougart », place, contenant 5 ares 42 centiares ;
 - section G de Mersch, sous le numéro 1933/6622, lieu-dit « Rue Adolphe Bougart », place, contenant 5 ares 33 centiares ;

au prix total de 1.290.000,00 € ;

- b) l'acte notarié de vente du 9 octobre 2025 par lequel la dame Maria Anna Margareta Ewert de Mersch cède à la commune de Mersch la parcelle de terrain inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section F de Reckange, au lieu dit « Auf Moirfeld », terre labourable, contenant 20 ares 15 centiares au prix total de 14.105,00 € → utilité publique: construction d'une piste cyclable reliant les infrastructures existantes au nouveau site omnisports sur le site du Mierscherbierg à Mersch ;
- c) le contrat de coopération du 17 mars 2025 entre la commune de Mersch et l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par le Ministre des Affaires intérieures et le Ministre de la Culture, relative à l'archivage ;
- d) la convention de collaboration du 13 octobre 2025 entre la commune de Mersch et la fondation Stiftung Hëllef Doheem dans le cadre du service d'appel-assistance externe dit « Téléalarme » ;
- e) la concession funéraire au profit du sieur Edmond Lies de Mersch pour un caveau au cimetière de Mersch.

Commissions communales : Démissions et Nominations

Le conseil communal décide à l'unanimité

- 1) de nommer le conseiller écologique de la commune de Mersch Victor Kass sur le poste vacant au sein de la commission de l'environnement ;
- 2) d'accepter la démission du sieur Henri Schuller en tant que représentant du *Syndicat d'Initiative et de Tourisme de la Commune de Mersch a.s.b.l.* du groupe de travail « Comité des Fêtes » ;
- 3) de déclarer vacant le poste de représentant du *Syndicat d'Initiative et de Tourisme de la Commune de Mersch a.s.b.l.* au sein du groupe de travail « Comité des Fêtes » et d'inviter ce dernier à pourvoir ce poste dans les meilleurs délais ;

- 4) de remplacer la dame Charlotte Payet, représentante du parti politique « déi gréng » au sein de la commission culturelle , par la dame Mariette Weiler ;
- 5) de nommer la dame Roberta Züge comme représentante du *Groupe Folklorique « Vallée des 7 Châteaux »* au sein de la commission culturelle ;
- 6) de remplacer le sieur Michel Reiland par le sieur Daniel Marques Dos Santos comme membre du collège des bourgmestre et échevins au groupe de travail « Subsides » ;

Conformément aux dispositions de la loi communale, le conseiller Fränz Kass n'a pas pris part aux délibérations et décisions du point 1 de la présente.

Confirmation de règlements de circulation temporaires

Le conseil communal confirme à l'unanimité les décisions du collège des bourgmestre et échevins et demande les approbations ministérielles requises.

Communications du collège des bourgmestre et échevins et questions des conseillers